

**LE 2 MAI 2022**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale en ce deuxième jour du mois de mai de l'an deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel  
M Frédéric Marcoux M. Nicolas Lacasse  
M Pierre-Paul Lacasse M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Mme Maryline Blais, greffière-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Les procès-verbaux du 4, 13 et 20 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

**104-05-2022**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu :

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2022 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 103 596.60 \$

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 23 026.55 \$ soit accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CORRESPONDANCE**

- Lettre de M. Laurent Drouin et Mme Solange Blanchette concernant l'emplacement de la construction de leur nouvelle résidence. **La demande est refusée**
- Lettre de remerciement reçu de la MRC Nouvelle-Beauce pour la tenue du conseil des maires le mardi 19 avril dans les locaux du centre communautaire de notre municipalité
- Lettre du Cercle de Fermières de Sainte-Marguerite demandant de retarder le début des travaux de rénovation du centre communautaire après la période des fêtes afin de permettre la tenue des activités essentielles à leurs levées de fonds annuelles. **La demande est acceptée.**

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'avril

**CPTAQ :**

Décision partiellement favorable dans le dossier #434239 de Ferme Gervais Boutin & Associés inc. qui consiste en l'aliénation en faveur d'un acquéreur éventuel et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 4 724 298 et 4 084 041.

**105-05-2022**

**DEMANDE À LA CPTAQ – JEAN-FRANÇOIS BOLDOC**

ATTENDU QUE M. Jean François Bolduc a obtenu le 9 juin 2020 l'autorisation de la CPTAQ afin d'exploiter une carrière sur le lot 4 084 137 situé dans le rang Sainte-Suzanne ;

ATTENDU QUE pour diverses raisons d'ordre pratique et de sécurité, il y aurait lieu de modifier légèrement la configuration de la zone visée par les travaux projetés et l'autorisation accordée;

ATTENDU QU'une nouvelle autorisation ayant pour but d'agrandir quelque peu la superficie et permettrait de maximiser l'objectif visé par la demande initiale qui est d'améliorer le potentiel et les possibilités agricoles de la propriété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de M Jean-François Bolduc afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir la superficie visée par l'autorisation pour utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture.

**106-05-2022**

**DEMANDE À LA CPTAQ – DÉVELOPPEMENT BOISSONNEAULT GIROUX INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Développement Boissonneault Giroux inc. souhaite procéder au développement résidentiel de parcelles de terrain situées hors de la zone agricole à Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible d'accéder au site à développer avec les réseaux d'aqueduc et sanitaire en demeurant à l'extérieur de la zone agricole en raison de constructions existantes;

CONSIDÉRANT que les réseaux doivent se situer en zone agricole et qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que les réseaux d'aqueduc et sanitaires seront enfouis à une profondeur de plus de 1,6 mètre, ce qui permettra de ne pas limiter l'utilisation à des fins agricoles des lots visés par la demande;

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain visé n'est pas utilisé pour des fins agricoles, et que la demande ne contraindra pas l'utilisation et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés lorsque les travaux seront exécutés;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande soumise par l'entreprise Développement Boissonneault Giroux inc.

**107-05-2022**

**DEMANDE À LA CPTAQ – FERME BEAUÇON INC.**

*Le conseiller Frédéric Lehouillier s'est retiré pour ce point de discussion*

ATTENDU QUE Ferme Beauçon inc. est actuellement locataire du lot 4 083 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester,

appartenant à 9012-2151 Québec inc., sur lequel il exerce de la production porcine et de la culture de fourrages, soya et maïs;

ATTENDU QUE Ferme Beauçon inc. désire obtenir auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation de lotissement par voie d'un acte d'aliénation en sa faveur du lot 4 083 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, appartenant à 9012-2151 Québec inc., afin de consolider son exploitation porcine, laitière et céréalière actuelle exercée sur le territoire de la municipalité, soit une ferme porcine de 1870 places, une ferme laitière de 69 kilos de quota et plusieurs hectares de terre en culture, notamment diverses céréales et fourrages pour l'alimentation de son troupeau laitier;

ATTENDU QUE cette autorisation permettrait au propriétaire actuel, 9012-2151 Québec inc., de conserver les lots contigus 4 084 056 et 4 083 480 situés au nord de la route 216, sur lesquels s'exercent de la production porcine, et sur lesquels Ferme Beauçon inc. est également locataire des portions de terre en culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu majoritairement que le conseil appuie la demande de Ferme Beauçon inc. et confirme que la demande est conforme à la réglementation municipale.

#### *ADMINISTRATION*

**108-05-2022**

#### **APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

CONSIDÉRANT QU'UN avis sur le besoin des aînés en transport de la table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches a été déposé au conseil municipal de Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE des recommandations ont été élaborées afin de favoriser le mieux-être des personnes âgées et de répondre à leurs besoins par l'amélioration des transports collectifs;

Il est donc proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu d'appuyer les recommandations de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches pour l'amélioration des transports collectifs.

**109-05-2022**

#### **VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil municipal vend à Gestion FLO inc. un terrain industriel soit, le lot 6 487 307, d'une superficie de 10 964.12 pieds carrés au coût de 13 705.15 \$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 13 705.15 \$ avait été versé en date du 25 avril 2022 et est déduit du montant ;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

**110-05-2022**

#### **ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET RÈGLEMENT N° 495-2022**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 495-2022 abrogeant le règlement no 430 sur les usages conditionnels soit et est adopté.

\* *Les personnes en désaccord ont jusqu'au 10 mai pour venir signer le registre.*

**111-05-2022**

#### **ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET RÈGLEMENT N° 496-2022**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 496-2022 concernant la modification du règlement de zonage no 372 soit et est adopté.

\* *Les personnes en désaccord ont jusqu'au 10 mai pour venir signer le registre.*

**112-05-2022**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #498-2022 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le règlement n° 498-2022 sur les permis et certificats soit adopté.

**113-05-2022**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #499-2022 SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que le règlement n° 499-2022 sur l'éthique et la déontologie des employés soit adopté.

*SÉCURITÉ PUBLIQUE*

**114-05-2022**

**RENOUVELLEMENT D'HABITS DE COMBAT**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil, suite à deux soumissions reçues, accepte le renouvellement de deux habits de combat et leurs équipements au coût de 5 380 \$ taxes incluses. L'achat sera effectué chez Arsenal. Cette dépense était prévue au budget 2022.

*TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE*

**115-05-2022**

**DEMANDE DE SOUMISSION - SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs de mazout du système de chauffage du garage municipal ont atteint leur fin de vie et se doivent d'être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE l'option de remplacer le système de chauffage au mazout par un système fonctionnant au propane est envisagé par le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du système de chauffage sont admissibles au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de procéder à des demandes de soumission pour le remplacement du système de chauffage du garage municipal.

*HYGIÈNE DU MILIEU*

**AUCUN DOSSIER**

*LOISIRS ET CULTURE*

**116-05-2022**

**EMBAUCHE DES ANIMATEURS(TRICES) ET AIDES-ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2022**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de procéder à l'embauche de Malaury Boutin, Jade Raymond et Émile Thibodeau à titre d'animateurs(trices) et Anabelle Boutin, Émy Soucy, Éloïse Boucher et Megan Roy à titre d'aide-animatrices du camp de jour 2022.

117-05-2022

**MANDAT POUR FERTILISATION ET TRAITEMENT DE LA PELOUSE DES TERRAINS DE SOCCER ET DE BASEBALL POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que la soumission de Groupe Ferti soit acceptée au coût de 2551.25 \$ avant taxes pour le traitement et la fertilisation de la pelouse des terrains de soccer et de baseball pour l'année 2022. Ce cout est pour quatre (4) visites au terrain de soccer et deux (2) visites au terrain de baseball.

**DIVERS**

- Ramassage des cannettes et bouteilles vides au profit du camp de jour et du soccer le samedi 7 mai en avant-midi.
- Ramassage par la voirie des amas de gravier au bord des rues dans la semaine du 9 mai 2022.
- Les citoyens concernés par les travaux de réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame seront invités à une rencontre qui se tiendra au mois de mai.

**Période de questions**

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

118-05-2022

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h03.

\_\_\_\_\_  
Claude Perreault, maire

\_\_\_\_\_  
Maryline Blais, directrice générale  
et greffière-trésorière

*Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.*

Claude Perreault, Maire